



## SOMMAIRE

1979, Élection européenne Luttons pour la monnaie européenne . . . . .	1
Présentation du «Manifeste pour une Europe unie et démocratique» . . . . .	2
Mort de M. Henri Guéripel . . . . .	2
«Manifeste pour une Europe unie et démocratique» . . . . .	3
Action des Fédéralistes pour la défense de toutes les libertés, partout dans le monde . . . . .	6
Appel du Conseil des Communes d'Europe. . . . .	7
Activités des Communes d'Europe et des Comités de Jumelage . . . . .	9
L'élection européenne à l'ÉLYSÉE . . . . .	10
Georges Berthoin : Nouveau Président du Mouvement Européen International. . . . .	10
Campagne pour l'élection : rhône-alpes pour l'Europe . . . . .	11
Conférences de M. Raymond Rifflet . . . . .	11
U E F Presse . . . . .	12

1979, ÉLECTION EUROPÉENNE  
LUTTONS POUR LA MONNAIE EUROPÉENNE.

L'Europe n'est pas seulement le dernier espoir, elle est bien davantage ; elle est une possibilité concrète.

En 1979 aura lieu la première élection européenne et sur ce point du moins il ne sera plus possible de faire machine arrière. Si l'on ajoute à l'élection européenne la monnaie européenne, l'Europe sera chose faite.

Les gouvernements des divers Etats membres de la Communauté européenne s'ils veulent résoudre la crise économique et les problèmes de l'emploi doivent affronter la question de la stabilité monétaire en Europe, et ce fait nouveau revêt dors et déjà une importance décisive. Ce n'est là que le premier pas vers la monnaie européenne mais il est dorénavant possible de progresser pourvu que se manifeste une claire volonté politique.

Jusqu'à présent les programmes des partis pour l'élection européenne n'expriment pas cette claire volonté politique.

Il faut leur faire comprendre que leur programme ne restera qu'un catalogue de bonnes intentions et qu'ils perdront des voix tant qu'ils ne prendront pas en compte la monnaie européenne.

Pour obtenir la création de la monnaie européenne il faudra que de nombreux citoyens fassent savoir qu'ils voteront exclusivement pour les partis qui inclueront la monnaie européenne dans leurs programmes. En démocratie, en effet, c'est le peuple, par son vote, qui rend les partis forts ou faibles, qui confirme ou désavoue leur manière d'agir ou de penser, qui détermine les options fondamentales du gouvernement et de la société.

La monnaie européenne est la condition nécessaire qui permettra de remplacer la souveraineté économique nationale, qui nous mène à la ruine, par la souveraineté économique européenne qui permettra, seule, d'affronter l'avenir.

On n'obtient rien, dans une démocratie, si les citoyens ne le réclament pas et c'est pourquoi il faut lutter pour imposer, dès la première élection au suffrage universel direct du Parlement européen, la monnaie européenne.

Jean-Francis BILLION

TRIMESTRIEL D'INFORMATION EUROPÉENNE ET FÉDÉRALISTE

PRESSE FÉDÉRALISTE  
26, RUE SALA - 69002 LYON

C P P A P 56256 - Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - J.M. DUBOS - A.M. GORDIANI -  
M. JEUNE - Y. PAGES - P. SZYNKA

# présentation du "manifeste pour une europe unie et démocratique"

Ce manifeste, débattu à la base par les militants a été approuvé par le Comité fédéral de l'Union Européenne des Fédéralistes le 3 juillet 1977 et ratifié par le Congrès de Bruxelles le 5 novembre 1977.

En vue de la prochaine élection européenne, il représente un ensemble de mesures qui devraient prendre place dans le programme des partis politiques décidés à construire l'Europe. Si ces partis veulent répondre à l'attente du peuple européen et réunir en faveur de leurs candidats le plus grand nombre de suffrages, ils doivent prendre en compte la dimension européenne des problèmes économiques d'aujourd'hui et affirmer que leur solution passe par une politique européenne commune.

Il est chaque jour plus évident que le combat contre la crise, l'inflation, le chômage et pour une croissance équilibrée respectueuse de l'environnement, ne peut-être gagné que par l'Europe, et non par chacun de ses Etats-membres luttant en ordre dispersé.

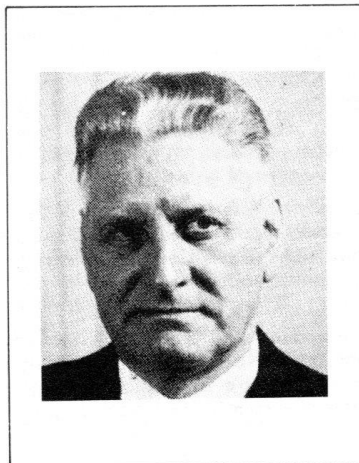
Le Manifeste, par ses 48 propositions, analyse avec cohérence tous les moyens d'une politique européenne commune devant être mise en place sans tarder. Il place en exergue l'exigence prioritaire d'une union économique et monétaire avec création d'une monnaie européenne, comme une condition préalable à la reprise d'un développement stable et à la construction de l'Europe Unie.

Le Manifeste pour une Europe unie et démocratique offre aux partis, aux syndicats, aux groupes sociaux et aux citoyens des thèmes de réflexion, de discussion et d'action. Le débat sur ce manifeste donnera tout son sens à la prochaine campagne pour l'élection européenne, et non nationale, du 10 juin 1979. Tel qu'il est présenté et s'il est adopté par les partis réellement favorables à l'Unité européenne, il devrait permettre d'obtenir la très large participation des citoyens, fondement nécessaire de la légitimité et de l'autorité du Parlement Européen.

L'élection démocratique du Parlement par le peuple européen et la réalisation dans les meilleurs délais d'une union économique et monétaire marqueront alors le point de non retour sur la voie de la construction politique d'une Europe Unie que les fédéralistes appellent de tous leurs vœux.

Professeur M. JEUNE  
Président de l'U.E.F. Rhône-Alpes

## Mort de M. Henri Guéripel ancien président du mouvement fédéraliste



La nouvelle brutale du décès de M. Henri Guéripel, ancien président du mouvement fédéraliste a particulièrement affecté ses amis.

Né à Grenoble en 1902 dans une famille modeste de cinq enfants, Henri Guéripel fit de brillantes études. Très vite il créa et développa une usine de confection à Thurins, petite commune du Rhône où il comptait de nombreux amis.

Elu par ses pairs à la présidence de la Chambre syndicale patronale de la confection masculine, membre de la Chambre de commerce de Lyon, il était apprécié pour son ardeur au travail, sa grande compétence et sa souriante gentillesse.

Fédéraliste et européen convaincu, M. Henri Guéripel, qui avait perdu pendant la guerre son père et un frère, fut cependant l'un des pionniers de la réconciliation franco-allemande et de la construction des Etats-Unis d'Europe.

Pendant de nombreuses années, président du mouvement fédéraliste «La Fédération», de l'union européenne des fédéralistes et du mouvement européen, vice-président de la maison de l'Europe, il prit une part active à l'action des organisations et associations européennes.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne.

### ABONNEMENT

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

C.C.P. - Chèque à l'ordre de «Presse Fédéraliste»

# "manifeste pour une europe unie et démocratique"

1. Les peuples de la Communauté Européenne sont confrontés à un choix historique : ou ils utiliseront les élections européennes pour jeter les bases d'une union politique démocratique capable d'affronter et de résoudre les grands problèmes du dernier quart de ce siècle, ou ils resteront à la merci de forces internationales qui sont une menace constante pour la sécurité, la stabilité et le bien-être de tous.
2. Les forces économiques dont dépendent la prospérité et le bien-être échappent au contrôle des gouvernements nationaux. L'inflation et le chômage se propagent rapidement d'un pays à un autre. Le commerce international et la production sont dominés par les multinationales. L'interdépendance a atteint un point tel que se fier aux politiques nationales ne peut que conduire au désastre.
3. Les gouvernements nationaux ne peuvent pas non plus sauvegarder les intérêts internationaux ni la sécurité de nos peuples. Séparément, ils ne pèsent pas assez pour empêcher le désordre monétaire international ni pour assurer nos approvisionnements en vivres et matières premières. Ils ne peuvent pas faire grand chose pour promouvoir la paix au Moyen-Orient, paix dont dépend en grande partie notre puissance économique. C'est seulement par l'unité que notre sécurité sera accrue et que notre infériorité à l'égard de l'Union Soviétique et notre dépendance des Etats-Unis seront réduites. Ce n'est que grâce à une Europe unie que nous pourrions pleinement contribuer à la paix et à la coopération internationales, ainsi qu'à la construction d'un meilleur ordre mondial pour lequel l'unification de l'Europe constituera un premier jalon et un exemple efficace.
4. Les gouvernements nationaux ne sont plus à même d'assurer la prospérité ni la sécurité des citoyens. Et pourtant la légitimité et la force de nos institutions dépendent de leur capacité à satisfaire ces besoins fondamentaux. Notre stabilité politique s'amenuisera, les institutions démocratiques demeureront en danger, tant que nous ne régènerons pas la démocratie en l'étendant au-delà des frontières des états-nations.
5. La Communauté Européenne a été fondée pour assurer à ses peuples la paix, la prospérité et la stabilité. Elle a fortement contribué à ces fins. Mais les nouveaux défis qui ont maintenant surgi appellent une réponse radicale. Il faut donner à la Communauté la structure démocratique et la force dont elle a besoin pour relever les défis auxquels notre génération est confrontée.

6. Ceci n'implique pas l'établissement d'un super-état centralisé. La diversité et la décentralisation sont essentielles à un système fédéral sain, afin que chaque région puisse se développer et que la culture de chacune puisse s'enrichir de ses relations avec toutes les autres. Mais c'est uniquement par une Communauté renforcée, utilisant les ressources combinées de ses Etats membres, que nous pourrions de nouveau exercer une certaine influence sur les forces économiques et politiques qui nous dominent actuellement.
7. C'est pourquoi nous travaillerons, jusqu'aux élections européennes et au-delà, pour transformer la Communauté en une démocratie fédérale dont le dessein est d'assurer la paix, la liberté et la prospérité pour tous ses citoyens.

## PROSPERITE ET JUSTICE SOCIALE

8. Aucun de nos pays ne peut assurer sa prospérité ni son bien-être indépendamment du reste de la Communauté. Les problèmes économiques tels que l'inflation, le chômage et la crise structurelle de l'industrie sont communs à la Communauté dans son ensemble. Des tentatives pour y remédier en élevant des barrières protectionnistes entre les Etats membres auraient pour résultat l'appauvrissement de tous.
9. La Communauté doit construire une union économique dans laquelle ces problèmes communs seront traités par une action commune. C'est alors seulement que les Etats membres pourront atteindre leurs buts communs de plein emploi, de stabilité des prix, de justice sociale et de prospérité régionale.

## INTEGRATION MONETAIRE

10. Les tentatives de la Communauté pour faire entrer les devises des Etats membres dans une union monétaire ont été contrariées par des bouleversements monétaires internationaux et des divergences entre les économies des pays membres. Une convergence des économies est nécessaire si l'on veut de nouveau effectuer des progrès vers une intégration monétaire.
11. Une monnaie commune de la Communauté pourrait apporter de grands avantages aux citoyens de celle-ci pour leur commodité personnelle ou celle des affaires et pour l'intégration politique et économique, ainsi qu'une arme contre le désordre monétaire international.

Nous réaffirmons que la monnaie commune est notre but final. En même temps nous proposons une période de pré-union, au cours de laquelle les Etats membres ainsi que la Communauté dans son ensemble devront s'engager à accomplir des progrès vers le plein emploi et la stabilité des prix, tels qu'ils puissent fixer une date réaliste pour l'union monétaire complète. Au cours de cette période de pré-union, les institutions communautaires devront être renforcées selon les modalités proposées ci-dessous, afin de pouvoir faire face à leurs responsabilités économiques et monétaires croissantes.

12. La Communauté devrait développer le Fonds Européen de Coopération Monétaire, en le transformant d'abord en un Fonds de Réserve, et ensuite en une Banque de Réserve de la Communauté dans laquelle les pays membres placeraient en commun une partie substantielle de leurs réserves. La Communauté pourrait également développer une monnaie communautaire parallèle, basée sur l'unité de compte européenne, à utiliser concurremment avec les devises des pays membres tant dans les transactions officielles que dans les relations commerciales et qui remplacerait le dollar au moins dans certaines de ses fonctions internationales.
13. Ces instruments monétaires communs permettraient à la Communauté de promouvoir la stabilité monétaire et de peser de tout son poids à l'intérieur du système monétaire international ; ils fourniraient une base de départ vers l'union monétaire. Une meilleure coordination des politiques économiques des pays membres devrait être la contrepartie de la solidarité monétaire.

## INFLATION ET CHOMAGE

14. Ces mesures d'intégration monétaire aideraient la Communauté à s'attaquer aux causes monétaires de l'inflation et du chômage. La Communauté peut aussi réduire l'inflation en influençant les prix des denrées alimentaires et des matières premières. En adaptant sa politique agricole comme proposé ci-dessous, la Communauté peut maintenir à un bas niveau les prix des produits alimentaires pour le consommateur. En développant ses propres ressources et en investissant dans des stocks de régularisation, la Communauté peut également stabiliser les cours de ses matières premières.

15. La Communauté devrait accroître ses efforts pour obtenir le soutien des employeurs et des syndicats à des mesures destinées à contrôler les forces inflationnistes, tant dans le Comité Economique et Social que dans les conférences tripartites organisées par la Commission.
16. La Communauté doit utiliser tout l'éventail de ses politiques, comme indiqué ci-dessous, pour combattre l'inflation et le chômage. Un certain nombre de ces politiques, y compris celles qui concernent la concurrence, les aides aux états et aux régions, devraient être modifiées afin de faire face aux pressants problèmes économiques actuels.

#### **POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE**

17. La Communauté doit assurer le plein emploi par des salaires élevés, une économie hautement qualifiée et des conditions optimales pour tous ses travailleurs. Pour y parvenir, des réformes de structure sont nécessaires. Dans la restructuration des industries surproductives, la Communauté doit s'assurer que les coûts et les profits sont distribués équitablement. Un effort majeur de la Communauté doit être accompli pour aider les programmes des pays membres destinés à la formation et au placement des travailleurs.
18. Les efforts de la communauté devraient s'intensifier pour améliorer la situation des travailleurs désavantagés et pour réduire le chômage par des stages de formation et par la création de nouveaux emplois. Le budget du Fonds Social devrait être augmenté de façon substantielle. La Communauté devrait promouvoir la participation des travailleurs et continuer à améliorer les conditions de travail et la sécurité de l'emploi.
19. La Communauté doit assurer des chances égales de travail pour tous ses citoyens dans les autres pays de la Communauté, y compris la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. La Communauté devrait également assurer aux travailleurs émigrants en provenance des pays tiers les mêmes conditions d'emploi qu'à ses propres travailleurs.

#### **POLITIQUE INDUSTRIELLE**

20. Un certain nombre d'industries de la Communauté, y compris celles de l'acier, de la construction navale, du textile et de l'aéronautique, ont un besoin urgent de restructuration ; les changements rapides de la technologie et du commerce mondial postulent que d'autres devront s'ajouter à cette liste. La Communauté doit avoir des fonds appropriés pour faciliter les réductions de capacité excédentaire et créer de nouveaux emplois basés sur un équipement moderne de production.

21. L'investissement industriel dans les pays de la Communauté est en général tombé à un niveau assez bas. La Communauté devrait agir sur proposition de la Commission pour constituer un fonds au moyen de l'émission d'obligations européennes et pour l'utiliser à promouvoir des investissements industriels dans tous les pays membres.
22. Dans certains secteurs, les sociétés de la Communauté sont encore incapables de rivaliser en dimension et en puissance avec les multinationales américaines. Il faut réaliser sans délai les propositions pour un statut de société européenne. Il faut renforcer la recherche et le développement communs de la Communauté. Il faut fermement contrôler les entreprises les plus puissantes pour s'assurer qu'elles n'abusent pas de leur force.

#### **AGRICULTURE, ENERGIE, TRANSPORTS**

23. La politique agricole commune doit être réformée afin de favoriser les changements de structure et de fournir une aide financière aux agriculteurs les plus pauvres. Ceci permettrait à la Communauté de continuer à réduire les prix des denrées alimentaires en termes réels sans réduire pour autant le bien-être de ceux qui travaillent dans l'agriculture. En même temps, la politique agricole commune prendrait sa place aux côtés des politiques pour l'industrie et pour d'autres secteurs, comme un aspect d'une politique économique équilibrée pour la Communauté.
24. La communauté devrait adopter rapidement une politique commune pour le développement des ressources énergétiques des pays membres. Elle devrait instaurer des critères clairs rendant acceptable pour l'environnement l'utilisation de carburants nucléaires et fossiles, et devrait travailler à développer d'autres sources d'énergie. La Communauté devrait appuyer la recherche, le développement et les investissements en ressources propres d'approvisionnement, et exécuter les propositions de la Commission pour réduire la consommation d'énergie dans les pays membres.
25. La politique des transports de la Communauté devrait aller au-delà de la recherche de réglementations communes pour la concurrence ; elle devrait promouvoir des projets communs tels que le tunnel sous la Manche et un réseau de voies ferrées à grande vitesse à travers l'Europe.

#### **POLITIQUE SOCIALE**

26. La Communauté doit compléter le Programme d'action sociale et aller au-delà par une action plus énergique dans des domaines tels que le travail des femmes, des jeunes et des handicapés, la protection des consommateurs et le contrôle de la pollution. Le droit au salaire égal

doit devenir pleinement effectif et la Communauté doit accorder une plus grande attention aux besoins particuliers des femmes dans la formation et le recyclage.

Il faut consentir des efforts particuliers pour éliminer le chômage des jeunes. La Commission devrait accorder une priorité plus élevée à son oeuvre contre la pollution et pour la protection des consommateurs ; elle pourrait faire tout son possible pour arrêter la détérioration de l'environnement et améliorer la qualité de la vie. La Communauté devrait collaborer avec les autres Etats démocratiques d'Europe, au sein du Conseil de l'Europe, dans des domaines tels que les travailleurs migrants, la protection de l'environnement et la coopération culturelle.

#### **DEVELOPPEMENT REGIONAL**

27. La Communauté devrait utiliser toutes les possibilités de ses diverses politiques pour apporter la prospérité à chaque région de la Communauté, au moyen d'un combat coordonné contre l'appauvrissement des régions. Jusqu'à ce jour, la Communauté n'a pas encore reçu les ressources nécessaires. Il faudrait en prévoir suffisamment pour stimuler une diminution radicale des disparités entre régions riches et régions pauvres. Les pays membres qui comprennent les régions les plus pauvres devraient intensifier leurs propres efforts en vue d'arriver à un niveau satisfaisant de développement. La Communauté et les Etats membres devraient aussi promouvoir une coopération au sein des régions frontalières.

#### **STABILITE ET SECURITE INTERNATIONALES**

28. Les membres de la Communauté sont des pays de petite ou moyenne dimensions, qui dépendent du commerce mondial pour leur prospérité et des Etats-Unis pour leur sécurité. Pris séparément, chaque pays est dans une position de faiblesse. Unie, la Communauté peut servir les intérêts de ses peuples, promouvoir la paix et réduire l'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. La communauté doit développer sa capacité d'agir en commun et de parler d'une seule voix dans de plus nombreux secteurs des affaires étrangères.
29. Les succès de la Communauté dans les négociations commerciales seront affirmés par l'existence d'un représentant unique de la Communauté lors des négociations sur le tarif commun. Les membres de la Communauté devraient étendre le principe d'une représentation commune dans le domaine monétaire et dans d'autres domaines économiques, ainsi que pour d'autres aspects des relations extérieures. La distinction artificielle entre la coopération des Neuf en matière de politique étrangère et la conduite communautaire de la politique économique extérieure devrait

être abolie, et les pays membres devraient adopter un système de coordination en politique étrangère conduisant à une politique étrangère commune, basée sur les institutions de la Communauté. La Communauté établirait de cette manière des relations de plus grande indépendance avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

30. La Communauté devrait aider au développement des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, et en même temps veiller à assurer son ravitaillement en produits de base essentiels. La Convention de Lomé, qui fournit un cadre pour le commerce, l'assistance et l'approvisionnement dans les relations avec plus de cinquante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, est un bon exemple de ce qu'une Communauté unie peut réaliser. La Communauté devrait placer ses relations avec les pays d'Asie et d'Amérique Latine sur une base analogue, et apporter sa pleine contribution à un ordre économique international dans lequel l'écart entre les riches et les pauvres serait progressivement réduit. La Communauté devrait user de son influence pour contribuer au règlement pacifique des conflits, par exemple au Moyen-Orient et en Afrique australe.

#### SECURITE

31. Tous les pays membres de la Communauté ont un intérêt commun à la sécurité de chacun. La Communauté devrait agir pour réduire le risque de conflits internationaux et obtenir la réduction réciproque des barrières et le désarmement mutuel avec l'Europe de l'Est. Les efforts des pays membres pour garantir leur sécurité seraient moins onéreux et plus efficaces s'ils devenaient plus unis dans l'emploi de leur puissance politique et économique et s'ils amélioreraient leur coopération de défense mutuelle à l'intérieur de l'Alliance Atlantique, par exemple par la standardisation des armements. Les pays membres devraient également réduire le coût de leurs efforts de défense et aider à obtenir un meilleur équilibre dans leurs relations avec les Etats-Unis en agissant sur proposition de la Commission pour la création d'une «Agence de la Communauté pour l'Acquisition des Armements».

#### VERS UNE DEMOCRATIE EUROPEENNE

32. En agissant comme nous l'avons proposé ci-dessus, la Communauté apportera une grande contribution à la prospérité et à la sécurité de ses citoyens. Mais elle ne sera pas à même d'agir efficacement sans des institutions plus solides et meilleures. La Communauté ne doit pas seulement appliquer les traités tels quels. Elle doit devenir une démocratie européenne sous contrôle parlementaire.

#### LES ELECTIONS EUROPEENNES

33. L'élection du Parlement Européen sera un pas décisif dans cette direction. Elle placera les citoyens en liaison directe avec les institutions et les politiques de la Communauté. Elle fournira un élément essentiel du contrôle démocratique complet dont les citoyens doivent disposer à l'égard des affaires de la Communauté. Nous agissons pour faire en sorte que la campagne électorale se concentre sur des options européennes constructives, et pour obtenir une large participation grâce à une bonne information des électeurs.

#### CONTROLE PARLEMENTAIRE

34. Les élections européennes sont essentielles pour la démocratie européenne. Mais elles échoueraient dans leur objectif si le Parlement Européen avait peu d'influence sur les affaires de la Communauté. Les pouvoirs législatif et budgétaire du Parlement et son rôle dans la désignation de l'exécutif de la Communauté doivent être renforcés. Pour commencer, un certain nombre de recommandations contenues dans le rapport Tindemans devraient être appliquées. Le Parlement devrait partager avec le Conseil des Ministres la responsabilité de la désignation de la Commission et celle de l'élaboration de la législation de la Communauté, y compris la ratification des traités. Il devrait utiliser pleinement ses pouvoirs budgétaires actuellement modestes, établir rapidement le nouveau système de contrôle parlementaire sur le budget européen, et se voir attribuer des pouvoirs plus importants sur le budget dans son ensemble.

35. Nous ne doutons pas que les membres directement élus du Parlement Européen demanderont de tels pouvoirs. Ils ne chercheront pas, en agissant ainsi, à contrôler les affaires nationales des pays membres ou à empiéter sur les pouvoirs des parlements nationaux. Au contraire, ils assureront un contrôle sur les affaires de la Communauté sur lesquelles les parlements nationaux ne peuvent plus exercer une influence effective. Ils devraient continuer à accroître l'influence des citoyens sur les affaires de la Communauté par un contrôle croissant du Parlement, établissant ainsi une constitution pleinement démocratique pour la Communauté. A moins que les gouvernements membres n'acceptent ce rôle du Parlement Européen, leur décision d'organiser des élections directes se révélerait à la longue comme dépourvue de toute signification et dommageable pour la démocratie européenne.

#### VERS UN GOUVERNEMENT EUROPEEN

36. L'intérêt commun des peuples de la Communauté ne sera valablement représenté que dans des institutions spécifiquement destinées à cette

fin : un Parlement Européen directement élu et une Commission qui soit responsable devant celui-ci. La responsabilité à l'égard du Parlement aidera à conférer à la Commission la légitimité démocratique et la force politique dont elle a besoin pour être efficace. Cependant, le Conseil des Ministres a son rôle à jouer aussi longtemps que les Etats membres participeront eux-mêmes au gouvernement de la Communauté.

37. Le Conseil, tel qu'il est, est lent et indécis ; il devrait être rendu plus efficace en adoptant sans retard quelques-unes des propositions Tindemans. Les gouvernements membres devraient utiliser plus largement le vote à la majorité, comme il est prévu dans le Traité de Rome. Le Conseil devrait s'engager à prendre en considération toutes les résolutions que lui adresse le Parlement Européen.

38. Le Conseil Européen, dans lequel sont réunis les Chefs de gouvernement des Etats membres et le Président de la Commission, devrait oeuvrer dans le cadre de la Communauté pour toutes les questions relevant de la compétence communautaire. Il devrait imprimer la ligne politique nécessaire dans des domaines qui ne sont pas encore traités par la Communauté mais dans lesquels les pays membres bénéficieraient d'une plus grande unité.

39. Des modifications telles que celles qui viennent d'être énumérées rendraient la Communauté plus efficace à brève échéance. Mais la Communauté doit, si elle veut répondre aux besoins de ses citoyens, aller, au-delà de cette phase, vers un gouvernement européen sous contrôle parlementaire. Dans cette perspective, il y aurait un Sénat représentant les Etats membres et peut être aussi les régions de la Communauté, qui partagerait avec le Parlement directement élu le contrôle du gouvernement européen.

#### LA COUR DE JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME

40. La Cour de Justice incarne l'engagement que prend la Communauté de se soumettre au règne de la loi et symbolise le refus de toute forme de gouvernement arbitraire ou totalitaire. Tout au long de ses progrès vers l'union politique, la Communauté doit rendre absolument clair son engagement de fidélité aux principes de liberté et de justice. Quant aux droits de l'homme, ils doivent être garantis à tous les citoyens de la Communauté dans un système de démocratie pluraliste. Une Charte des Droits de l'Homme, basée sur la Convention Européenne, devrait devenir partie intégrante du Droit communautaire. Tous les citoyens devraient avoir accès à la Cour de Justice aux fins de sauvegarder les droits contenus dans la Charte.

41. Le Parlement Européen et le Conseil devraient envisager de nouveaux moyens d'étendre les droits des citoyens : par la garantie des droits des groupes, y compris les minorités ethniques, linguistiques et religieuses ; par l'affirmation d'autres droits nouveaux allant au-delà des droits individuels et sociaux conventionnels, par exemple le droit à la paix et à l'identité des communautés locales et régionales ; par l'institution d'un Commissaire Européen aux Droits de l'Homme ; et par l'adhésion de la Communauté en tant que telle à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Ils devraient définir les principes de démocratie pluraliste à laquelle tous les Etats membres devront se conformer.

#### REGIONS ET MINORITES NATIONALES

42. Le développement des institutions européennes a soulevé la crainte que le gouvernement ne s'éloigne de manière croissante des citoyens et que la Communauté n'impose l'uniformité à ses divers peuples. Mais l'uniformité et la centralisation sont l'antithèse des principes fédéralistes sur lesquels la Communauté devrait être fondée, principes qui requièrent une juste répartition des pouvoirs entre les niveaux communautaires, national, régional et local. La Communauté ne devrait exercer que les fonctions que les Etats membres ne peuvent exercer eux-mêmes et ne devrait adopter des règlements communs que lorsque ceux-ci sont nécessaires à l'intérêt général.
43. La Communauté devrait établir un système de relation directe avec les institutions de gouvernement locales et régionales. Ce système devrait inclure, chaque fois que c'est possible, des rapports avec les institutions représentant des communautés ethniques et des minorités nationales. Les gouvernements membres ne devront pas faire obstacle à de tels liens dans l'organisation du programme de développement régional de la Communauté qui devrait être assez vaste pour assurer à chacun des composants de la Communauté la base économique requise pour un plein développement dans les domaines social, culturel et politique.

#### UNE COMMUNAUTE POUR TOUTES LES DEMOCRATIES EUROPEENNES

44. Notre but final est une union politique et économique de tous les Etats démocratiques européens. C'est le seul moyen de garantir que la démocratie soit sauvegardée dans chaque pays et que tous partagent le progrès social et économique de l'Europe. Dans cette perspective, nous nous réjouissons des nouvelles demandes d'adhésion à la Communauté et nous attendons le jour où toutes les démocraties européennes seront disposées et capables de s'y joindre.
45. En même temps, il est essentiel que l'élargissement n'ait pas pour conséquence un retard dans la progression vers l'union.
46. L'addition de nouveaux membres rendra nécessaire de limiter davantage le droit de veto et d'étendre la pratique du vote majoritaire au sein du Conseil. La perspective de l'élargissement rend plus urgente que jamais la nécessité, pour la Communauté, de renforcer sa capacité de représenter l'intérêt commun en réformant ses institutions comme il a été proposé plus haut.
47. La fragilité de la démocratie et le niveau assez bas de l'économie dans certains pays méditerranéens sont un défi pour la Communauté. De fermes garanties de liberté et de démocratie pluraliste doivent être la base politique de tout élargissement ultérieur. Le budget de la Communauté et les politiques économiques doivent être renforcés et adaptés pour répondre aux nouvelles demandes qui lui seront faites.
48. La Communauté peut servir les intérêts de ses peuples uniquement s'ils lui donnent les institutions et les pouvoirs d'une union politique et économique. Cela offrirait la perspective d'une paix plus sûre et d'un plus grand bien-être pour chaque pays membre, et encore plus pour les nouveaux candidats à l'adhésion. Il est dans l'intérêt de tous que l'élargissement n'affaiblisse pas cette perspective, mais agisse comme un stimulant pour transformer la Communauté en véritables Etats-Unis démocratiques d'Europe.



## appel de la Rédaction

Nous souhaiterions que les Comités de Jumelage, les Communes d'Europe, les associations européennes nous adressent régulièrement les informations qu'ils souhaitent voir publiées.

#### ACTION DES FÉDÉRALISTES POUR LA DÉFENSE DE TOUTES LES LIBERTÉS, PARTOUT DANS LE MONDE

L'U.E.F. et la J.E.F. Rhône-Alpes font partie d'un « collectif des libertés » créé en novembre 1977 à l'initiative de la L.I.C.A., l'U.D. Force Ouvrière, l'U.E.F., l'U.G.E.L. — UNEF, la F.E.N. et le Cercle Bernard Lazare.

Ce collectif avait déjà pris position contre les atrocités et contre l'antisémitisme sévissant en Argentine ainsi que sur les espoirs difficiles de paix au Moyen-Orient après les rencontres Beghin-Sadate.

Récemment, après un contact avec le C.I.C.R. (Comité International Contre la Répression) de nouvelles réunions ont été organisées pour soutenir les signataires de la Charte 77 en Tchécoslovaquie. Plusieurs commissions de travail se sont réunies et un tract sur les libertés (U.R.S.S., Tchécoslovaquie et principalement Argentine) a été publié appelant à un meeting le 13 juin 1978.

Ce tract fut signé par la Ligue des Droits de l'Homme (Rhône), la L.I.C.A., le Cercle Bernard Lazare, le C.I.C.R., les Unions départementales C.F.D.T., F.O. et F.E.N., l'UGEL — UNEF, le P.S., le P.S.U., l'U.E.F. et la J.E.F.

Le collectif a aussi envoyé un télégramme à l'Ambassade d'Argentine concernant les syndicalistes et personnalités Péruviennes déportés dans les camps de concentration argentins : Nous exigeons pour eux de vivre dans le pays de leur choix.

L'U.E.F. Rhône-Alpes et la J.E.F. Rhône-Alpes apportent leur contribution à ce collectif afin de défendre les libertés à l'est comme à l'ouest, en Argentine comme en U.R.S.S., Tchécoslovaquie... etc

Construire la Fédération Européenne, c'est créer un nouvel espace pour des hommes épris de liberté et de justice, pour la défense de la démocratie et du progrès social et pour dépasser la division de l'Europe en Etats-Nations.

Sur le plan international, il s'agit d'aider pacifiquement les pays du Tiers et du Quart-Monde pour leur développement économique sans l'intervention des impérialismes soviétiques et américains.

Patrick Szunka

# appel du Conseil des Communes d'Europe

**D**ÉPUIS sa création, le Conseil des Communes d'Europe n'a cessé d'affirmer que l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel direct représentait une mesure de démocratisation essentielle de la construction européenne, inscrite dans les Traités de Paris et de Rome.

Les gouvernements de la Communauté, surmontant leurs ultimes divergences, ont signé le 20 septembre 1976 une Convention par laquelle il est décidé qu'en 1978 environ 180 millions de citoyens européens seront appelés aux urnes pour élire directement leurs députés au Parlement européen.

Dans chacun des neuf Etats membres de la Communauté européenne, la ratification de la Convention par les Parlements nationaux est acquise. Dans certains pays, la loi électorale est d'ores et déjà adoptée, dans d'autres cela est en cours.

Il reviendra aux partis politiques de mener la campagne pour ces élections. Cependant, conscient que la réussite de celles-ci dépendra de la participation massive des Européens au scrutin, le Conseil des Communes d'Europe adresse un appel aux centaines de milliers d'élus locaux et régionaux de la Communauté.

Les sondages montrent que déjà 70 % des citoyens européens sont favorables aux élections européennes :

*aux élus locaux et régionaux, cadres politiques les plus proches des citoyens, de leur en rappeler l'enjeu, l'importance et les perspectives.*

Depuis les débuts de la construction européenne, les citoyens européens sont dépossédés du droit de contrôle sur une Communauté économique dont le budget atteint actuellement plus de 70 milliards de francs.

La Communauté européenne, puissance économique à l'échelle du monde, et notamment première puissance commerciale du monde, deuxième puissance industrielle du monde; un niveau de vie moyen plus que doublé depuis les débuts en 1958 : voilà entre autres les acquis communautaires.

Mais cet acquis même sera perdu si la Communauté ne parvient pas à résoudre des problèmes qui demeurent la source essentielle d'inquiétudes pour les Européens : le chômage, l'inflation, les désordres monétaires, les inégalités sociales, régionales et mondiales, la protection de l'environnement, la qualité de la vie, le contrôle des multinationales, les perspectives d'élargissement de la Communauté, l'extension de la démocratie, la consolidation de la détente, etc.

La campagne pour les élections européennes sera l'occasion d'ouvrir ces dossiers et de faire apparaître à quel point ils sont interdépendants pour nos différents pays.

## INTERDEPENDANCE DE L'ENVIRONNEMENT

**L**e milieu naturel ne connaît pas de frontières.

Sauver le Rhin, le fleuve le plus pollué du monde, c'est l'affaire commune de tous les pays riverains et notamment, au sein de la Communauté, de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Sauver Venise, patrimoine architectural de tous les Européens, menacée surtout par les pollutions industrielles, c'est instaurer des normes anti-pollution sévères dans toute la Communauté, car sinon les seules industries de la plaine du Pô seraient défavorisées dans la concurrence européenne.

Ne pas en arriver à construire ou projeter de construire, comme cela est en cours actuellement, *seize centrales nucléaires* dans la petite région, fortement urbanisée, située entre Bâle, Mulhouse et le Lac de Constance, cela voudrait dire que les trois pays riverains cessent de poursuivre une politique énergétique étroitement nationale et que l'on mette enfin en œuvre une politique européenne de l'énergie.

Une politique européenne de l'environnement doit et peut naître de la volonté des citoyens européens.

## INTERDEPENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

**D**ÉPUIS la crise économique de 1974, la récession frappe tous nos pays : 6 millions de chômeurs dans la Communauté.

La France est le premier marché mondial pour l'exportation allemande, et vice versa, le Bénélux est le second marché d'exportation pour ces deux pays et l'Italie le troisième. Qui ne voit que la récession dans un des pays de la Communauté conduit nécessairement à la récession dans les autres ?

Un travailleur allemand sur quatre, un travailleur français ou italien sur cinq, travaillent pour l'exportation. Si l'un de nos pays, en raison de la crise économique, se replie sur lui-même, en réduisant par exemple ses importations, il n'aboutit qu'à « exporter le chômage » vers ses partenaires et principaux clients de la Communauté en n'achetant plus leur production.

Ceux-ci sont conduits à faire de même, et la chaîne devient sans fin. Qu'une firme multinationale réorganise sa production et concentre celle-ci dans un de nos pays, c'est le chômage dans les autres pays pour les travailleurs des filiales sacrifiées.

Dans chacun de nos pays existent des disparités régionales. Mais ces disparités apparaissent infiniment plus profondes au regard de la Communauté tout entière : les différences se sont creusées, depuis les débuts du Marché commun, entre les revenus des populations des régions centrales de la Communauté, toujours plus riches, toujours plus concentrées, les populations notamment des régions périphériques toujours plus en retard, toujours plus à l'écart. A cela vient de s'ajouter le drame que connaissent certaines régions de reconversion, textile ou sidérurgie. Ces disparités régionales, facteurs d'inégalités sociales, sont cause d'inflation.

*Aucun de nos pays ne peut plus songer à lutter seul contre l'inflation et le chômage.*

Tout se tient désormais dans ce vaste ensemble économique en voie d'intégration, ce « marché » ouvert que constitue la Communauté européenne. Le passage du simple « marché » à une véritable « Communauté » des hommes ne pourra se faire que lorsque les citoyens européens auront leur mot à dire sur tous les grands dossiers de la construction européenne et se sentiront ainsi concernés.

## INTERDEPENDANCE POLITIQUE

**L**n'y aura pas de réponse à ces problèmes sans projet politique nettement défini, ni de solution sans décision politique.

La mise en œuvre des différentes politiques communautaires, politique agricole, politique régionale, politique industrielle, politique de l'environnement, politique vis-à-vis du Tiers-Monde, ne peut plus se faire de façon séparée, sans lien réel entre elles, comme c'était le cas jusqu'ici : pas de monnaie commune sans politique économique commune, cette dernière ne pouvant être dissociée d'une politique sociale et d'une politique régionale communes également; une politique commune vis-à-vis du Tiers-Monde ou vis-à-vis des super-puissances implique une structure économique commune soutenant une volonté politique commune.

Sur un plan plus directement politique encore : sans l'existence de la Communauté européenne c'est la perte de l'indépendance de l'Europe et l'affrontement direct des super-puissances sur notre continent, en Méditerranée et dans le monde.

Nos pays, si la Communauté se désagrègeait, ne pourraient, isolés, résister aux pressions et aux tensions mondiales. C'est seulement par leur solidarité et leur unité qu'ils pourront apporter aux populations, et particulièrement à la jeunesse, une réponse démocratique à leurs inquiétudes, et surmonter notamment les nouvelles formes de délinquance et de violence civile qui se font jour.

L'élection du Parlement européen n'apportera pas en soi la solution à ces problèmes, mais devra être l'occasion de les poser clairement devant l'opinion publique européenne. Les citoyens européens pourront enfin, pour la première fois, dire quelle Europe ils veulent.

Les élus locaux et régionaux se comptent au-delà du million dans nos neuf pays. Le Conseil des Communes d'Europe les appelle d'ores et déjà à s'engager activement dans la campagne pour les élections européennes en vue d'obtenir une participation massive des populations au scrutin, et de façon que chaque citoyen se sente responsable de la construction européenne.

## BREF RAPPEL HISTORIQUE

**Le principe :** Le Traité de Paris, signé en 1951, instituant la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier, est le premier texte de portée juridique mentionnant la possibilité d'élire des parlementaires européens au suffrage universel direct. Son article 21 déclare notamment « l'Assemblée est formée de délégués que les parlements sont appelés à désigner en leur sein une fois par an ou élus au suffrage universel direct ».

En 1958, le Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne contiendra dans son article 138 les dispositions suivantes : « l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres. Le Conseil des ministres, statuant à l'unanimité, arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. »

**La mise en œuvre :** Réunis à Paris, les 9 et 10 décembre 1974, en Conseil européen, les chefs d'Etats et de gouvernements des neuf Etats membres de la Communauté constatent que l'objectif de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée, fixé par les Traités, devrait être réalisé le plus tôt possible et dès 1978, et invitent le parlement à présenter des propositions de Convention.

En 1975, le Conseil européen, réuni à Rome les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, charge le Conseil des ministres de présenter un rapport permettant la rédaction définitive de la Convention, dont le projet a été adopté en janvier par l'Assemblée.

Le 12 juillet 1976, le Conseil européen réuni à Bruxelles aboutit à une décision de principe sur la répartition des sièges au sein du Parlement européen.

Le 20 septembre de la même année est signée à Bruxelles la Convention relative à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, Convention qui sera ratifiée par le Parlement français dans sa session de printemps 1977.

## LE CONTENU DE LA CONVENTION

Les dispositions de la Convention relative à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, conclue entre les neuf Etats membres de la Communauté le 20 septembre 1976, sont les suivantes :

**Répartition des sièges :** La Convention fixe la répartition des sièges pour chaque Etat membre de la manière suivante : Allemagne, 81 ; Belgique, 24 ; Danemark, 16 ; France, 81 ; Irlande, 15 ; Italie, 81 ; Luxembourg, 6 ; Pays-Bas, 25 et Royaume-Uni, 81.

**Durée et cumul des mandats :** La durée du mandat est fixée à cinq ans, et le cumul des mandats national et européen est rendu possible, mais non obligatoire.

**Incompatibilités :** Un certain nombre d'incompatibilités viennent s'ajouter à celles déjà fixées par les dispositions nationales dans chaque Etat membre ; ainsi seront inéligibles les membres des gouvernements des Etats membres, les membres de la Commission européenne, les membres de la Cour de justice des Communautés européennes et les fonctionnaires des institutions communautaires.

**Mode de scrutin :** L'Assemblée élue sera chargée d'élaborer un projet de procédure électorale uniforme. Toutefois, jusqu'à l'entrée en vigueur de cette procédure, les dispositions nationales continueront à s'appliquer dans les différents Etats membres.

**Date du scrutin :** Le Conseil des ministres de la Communauté déterminera la période au cours de laquelle devront avoir lieu les élections. Les Etats membres restent maîtres de fixer la date précise de l'élection, compte tenu du fait que celle-ci devra se situer dans la période fixée par le Conseil débutant le jeudi matin et se terminant le dimanche suivant et pour tous les Etats. Le dépouillement des bulletins de vote ne commencera qu'après la clôture du scrutin dans tous les Etats.

## LES DISPOSITIONS ELECTORALES POUR LA FRANCE

Le Parlement français a ratifié la Convention, le 30 juin 1977, et il a, une semaine plus tard, le 7 juillet, adopté la loi électorale relative aux représentants français au Parlement européen.

**La ratification de la Convention, loi n° 77-680 du 30 juin 1977 :** La loi reprend l'avis du Conseil constitutionnel rendu le 30 décembre 1976 sur la constitutionnalité de la Convention et stipule notamment :

« Toute modification des compétences de l'Assemblée des communautés européennes, telles qu'elles sont fixées à la date de la signature de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, qui n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation de ratification ou d'approbation suivant les dispositions des Traités de Paris et de Rome, et qui, le cas échéant, n'aurait pas donné lieu à une révision de la Constitution conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976, serait de nul effet à l'égard de la France.

Il en serait de même de tout acte de l'Assemblée des communautés européennes qui, sans se fonder sur une modification expresse de ses compétences, les outrepasserait en fait. »

**La loi électorale réglant la représentation française au Parlement européen, loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 :** Les principales dispositions électorales sont les suivantes :

- L'élection a lieu à la **représentation proportionnelle** suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.
- Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à répartition des sièges.
- Le territoire de la République forme une **circonscription unique**.
- La propagande électorale est réservée aux partis politiques français ainsi qu'aux listes en présence.
- Les listes des candidats peuvent utiliser les antennes des sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision pendant la campagne électorale. Une durée d'émission de deux heures est mise à la disposition des listes présentées par les partis et groupements représentés par des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Cette durée est répartie également entre les listes. Une durée d'émission de trente minutes est mise à la disposition des autres listes et répartie également entre elles, sans que chacune d'entre elles puisse disposer de plus de cinq minutes.
- Le remplacement d'un représentant dont le siège deviendrait vacant, pour quelque cause que ce soit, sera assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier candidat sur la liste.



# activités des Communes d'Europe et des Comités de Jumelage

## AUBENAS (Ardèche)

Importantes rencontres développées en 1978 et concernant plus particulièrement les personnes du «troisième âge», les sportifs, les étudiants et les secouristes des différentes villes jumelées à Aubenas.

A noter tout particulièrement l'Assemblée Générale de la Jeunesse tenue des 23 au 31 juillet à DELFZIJL regroupant des délégations de 25 jeunes des 6 villes jumelées.

Actuellement en projet un voyage d'études au Parlement européen sur lequel nous ne manquerons pas de revenir.

## CHARLIEU (Loire)

Nous rappelons que CHARLIEU est jumelée à ENINGEN (Allemagne fédérale) et CALNE (Grande-Bretagne).

De nombreuses activités ont été développées tant en 1977 qu'en 1978 en particulier différents échanges de scolaires. En septembre 1977 la Musikverein d'Eningen a participé à Charlieu aux traditionnelles Fêtes de la Soierie. Le 25 février 1978 cent personnes environ ont participé à une soirée jumelage. Du 7 au 10 avril ce sont 115 personnes qui se sont rendues à Eningen pour le 10e anniversaire du jumelage.

## CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère)

Les journées du jumelage auront cette année lieu à NAUHEIM (RFA) les 7, 8 et 9 septembre 1978. Une trentaine d'élèves de cette ville accompagnés de leurs professeurs devaient séjourner à Charvieu - Chavagneux du 17 au 30 mai et suivre leurs cours au collège local, les élèves de Charvieu devant leur rendre cette amicale visite à l'automne.

## GRENOBLE (Isère)

Activités pour 1977 :

Nous rappelons que Grenoble est jumelée avec la ville d'INNSBRUCK et maintient des relations d'amitié avec HALLE, KICHINEV, ESSEN et SFAX.

### INNSBRUCK :

Echanges concernant les joueurs de foot-ball des deux villes, les élèves et professeurs de leur conservatoire, des groupes de jeunes mais également 12 représentants de leurs «Services publics» (police urbaine, pompiers, transports publics, services municipaux, Croix-Rouge, secours en montagne, protection de la nature). Notons enfin les bourses attribuées par la municipalité grenobloise à deux lycéens d'INNSBRUCK leur permettant de partager pendant les quatre semaines de juillet la vie d'une famille grenobloise et de suivre les cours de français organisés par le Centre Universitaire d'Etudes Françaises.

Autres activités internationales :

Faute de place nous ne pouvons développer les autres activités internationales menées par la ville de Grenoble mais tenons cependant à rappeler que cette ville finance partiellement les activités organisées ou entreprises par diverses associations en particulier l'accueil de réfugiés politiques en provenance d'Argentine.

## LYON (Rhône)

A la demande du Comité régional Rhône-Alpes du Conseil des Communes d'Europe, le Sénateur-Maire de Lyon, M. Francisque Collomb, avait invité le Président Pierre Werner pour qu'il vienne à Lyon traiter du problème de «l'union monétaire européenne».

Le choix de la ville de Lyon, pour cette conférence, était judicieux car Lyon est la seule vraie métropole régionale française.

Cette conférence, qui s'est déroulée à la Chambre de Commerce, a réuni environ 150 personnalités du monde économique, syndical et politique.

Un dîner réunissait ensuite, autour de MM. Pierre Werner et Lucien Sergent, Secrétaire Général de l'Association Française du Conseil des Communes d'Europe, quelques personnalités.

La presse régionale a largement rendu compte de cette manifestation ainsi que la télévision sur la chaîne FR3, dans son émission du Samedi 21 janvier, à 19 h 20, au cours de laquelle a été donné une interview du Président Pierre Werner.

A noter que l'Union européenne des Fédéralistes Région Rhône-Alpes s'était associée à la préparation de cette manifestation.

## OINGT (Rhône)

Depuis 1972 OINGT est jumelé au village de PRESBERG (RHEINGAU) et les échanges de jeunes en particulier se développent régulièrement depuis cette époque. Le nombre des participants aux activités du Comité du jumelage varient de 10 à 50 selon les cas. Les échanges de jeunes sont considérés comme un moyen de faciliter l'apprentissage et la compréhension entre les deux langues.

## PRIVAS (Ardèche)

C'est à l'initiative de la commission départementale de liaison des villes jumelées de l'Ardèche qu'a été réalisé le forum de Privas qui a réuni plus de 350 personnes grâce à sa minutieuse préparation. Diffusion de 2500 tracts, affichage, articles dans les grands journaux régionaux.

Le forum s'est largement déroulé autour du thème «Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un Parlement élu ? En quoi celui-ci concerne-t-il le citoyen ? Quel sera son rôle ?».

Différentes autres questions soulevées par le public démontrèrent sa maturité politique et nous retiendrons les suivantes :

- Les différences de taux de T.V.A. n'ont-elles pas une incidence sur les mouvements de marchandises ?
- Que peut-on faire pour éviter que l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché Commun n'ait de graves conséquences pour les producteurs du midi (vins, fruits, légumes) ?
- L'Europe a-t-elle une politique de l'énergie ?
- Quel Parti aura-t-il la majorité au sein du Parlement européen élu ?
- Que compte faire l'Europe pour résoudre le chômage des jeunes ?

## ROANNE (Loire)

Différents échanges de jeunes ont eu lieu avec leurs correspondants allemands de Pâques à juillet 1978. De même il est à noter que du 25 au 28 avril la municipalité roannaise a été invitée par la municipalité de sa ville jumelle de REUTLINGEN.

## VALENCE (Drôme)

Du 23 au 26 juin se sont déroulées les manifestations marquant le dixième anniversaire du jumelage de Valence avec ASTI, BIBERACH et CLACTON.

Le 30 mars afin de préparer ces festivités s'est réuni une commission du Comité de Jumelage qui a étudié comment relancer divers secteurs de collaboration en particulier sur les plans économique, culturel et sportif.

A noter que comme d'autres, ce Comité de Jumelage nous a demandé à être informé régulièrement de la parution de «Pour le Fédéralisme» afin de pouvoir régulièrement nous communiquer ses informations.

## AVIGNON (Vaucluse)

Bien que cette ville n'appartienne pas à la région Rhône-Alpes aux habitants de laquelle cette tribune est plus spécialement destinée nous sommes très heureux de retranscrire les informations qui nous ont été adressées par son comité de jumelage à la suite de notre dernier numéro.

A l'occasion de la Journée de l'Europe de nombreux articles ont été publiés dans la presse locale.

Cette année les cinquièmes jeux de la jeunesse européenne qui se déroulent tous les deux ans dans l'une des villes jumelles ou amies ont regroupés à Avignon plus de 400 jeunes de 7 pays (Grande-Bretagne, Espagne, R.F.A. Italie, Autriche, Pays-Bas et France) dans toutes les disciplines sportives.

Rappelons enfin que chaque année Avignon reçoit environ 250 jeunes de ses villes jumelles en échanges familiaux et qu'elle compte une cinquantaine d'Associations et d'établissements jumelés avec leurs homologues de WETZLAR (R.F.A.).



## GEORGES BERTHOIN : Nouveau Président du Mouvement Européen International

Le 3 mai, le Conseil fédéral du Mouvement européen international, réuni à Paris sous la présidence de Jean REY, a élu son nouveau Président en la personne de Georges BERTHOIN (notre photo) qui fut précédemment Chef de cabinet de Jean MONNET, ambassadeur de la Communauté à Londres, président européen de la «Trilatérale».

Le nouveau président du Mouvement européen international (septième à occuper cette charge après Duncan SANDYS, Paul-Henry SPAAK, Robert SCHUMAN, Maurice FAURE, Walter HALLSTEIN et Jean REY) sera épaulé par un Comité exécutif international de 8 membres dont trois Robert Van SCHENDEL, J.H.C. MOLENAAR et Ernest WISTRICH sont également membres de l'Union européenne des fédéralistes.

## ***l'élection européenne à l'ELYSEE***

Question posée au Président de la République par Bernard MANCEAU, directeur de l'Intérêt européen (1) (23, Rue Etienne Pallu, 37000 Tours), le 14 juin à la Réunion de Presse de l'Elysée.

*(Après l'exposé liminaire du Président Valéry Giscard d'Estaing)*

«Monsieur le Président, vous avez dit, il y a un instant, qu'il n'y aurait pas d'échéance électorale immédiate. Et vous avez parlé de modalités d'élection. Comme vous le savez le Mouvement Européen, présidé par l'éminent Louis Leprince-Ringuet, a émis un vœu pour que l'élection du Parlement Européen au suffrage universel, prévue en France pour le 10 juin 1979, bénéficie d'une information large et objective, notamment à la radio et à la télévision ?

N'estimez-vous pas en effet indispensable que les Français connaissent mieux ce Parlement qui — d'après certains — n'en n'est pas encore vraiment un, et qui ne siège à Strasbourg que quand il ne siège pas à Luxembourg où sont établis son secrétariat général, ses bureaux et services, — à Luxembourg où ont lieu aussi des sessions de cette Assemblée communautaire, étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise, sauf erreur, quant à la fixation d'un siège définitif ?».

M. le Président de la République a répondu notamment :

«... L'élection de l'assemblée parlementaire européenne sera en effet très importante puisqu'elle déterminera la liste des Françaises et des Français qui iront parler au nom de la France au sein de cette Assemblée parlementaire européenne. Il va de soi qu'il y aura le plus large débat et qu'en particulier les grands moyens audiovisuels, sous la responsabilité de leurs dirigeants, devront faire en sorte que les formations qui présenteront des candidats pour ces élections puissent y avoir largement accès».

(1) Nous rappelons à nos lecteurs que «l'intérêt européen» paraissant depuis seize ans possède avec plus de 37.000 exemplaires le plus fort tirage des journaux européens édités en France.



Georges BERTHOIN considérant qu'il prenait en charge la Présidence du Mouvement européen international dans une phase particulièrement cruciale de la lutte pour l'unification européenne a adressé un appel à toutes les organisations adhérentes - et à leurs dirigeants - pour obtenir leur plus ample collaboration au lancement et à la réalisation d'une grande campagne populaire pour le succès de l'élection européenne désormais imminente.

Albert M. GORDIANI

---

## **campagne pour l'élection : rhône-alpes pour l'Europe**

---

L'U.E.F. «RHONE-ALPES» a ouvert la campagne pour l'Europe, le Samedi 10 juin, en organisant un certain nombre de stands d'information européenne.

Dans ces stands, une documentation sur la Communauté et le Parlement européen était distribuée aux personnes intéressées et, de plus, celles qui le désiraient, pouvaient signer un «appel».

Ces stands ont été tenus

à LYON, Place de la République  
à CALUIRE, Place de l'Eglise  
à VILLEURBANNE, Avenue Henri Barbusse.

La section de VALENCE (Drôme) a tenu également un stand à la Foire de VALENCE, du 27 avril au 7 mai et à la Foire de MONTELIMAR, du 20 au 28 Mai. De même, la section de MODANE (Savoie) l'a fait le Samedi 17 Juin, à l'occasion d'une rencontre sportive franco-allemande.

A LYON, le Vendredi 7 Juillet, dans le 6ème arrondissement un autre stand a été organisé (nos photos).



Par ailleurs, il a été tenu un séminaire de formation, les 24 et 25 Juin, séminaire qui a réuni 35 responsables de l'U.E.F. «Rhône-Alpes». Cette session avait pour but de donner aux participants, d'une part, les éléments leur permettant d'organiser la campagne pour l'élection européenne, et, d'autre part, des arguments pour répondre aux multiples questions d'ordre politique, économique ou social qui pourraient être soulevées lors de cette campagne.

A noter qu'il sera organisé, du 14 au 24 Octobre prochain, à VALENCE, une semaine européenne au cours de laquelle, en particulier, aura lieu une exposition sur l'apport de la Communauté européenne au développement économique de la région Rhône-Alpes.



---

## **Conférences de M. Raymond RIFFLET**

(Directeur général chargé de mission auprès de la  
Commission des Communautés européennes)

---

Au cours de ce cycle de conférence qui s'est déroulé du mardi 25 au jeudi 27 avril 1978, M. Raymond RIFFLET a eu l'occasion de rencontrer des publics extrêmement divers.

Le mardi 25, il a parlé successivement devant les Rotary-Clubs de BOURGOIN et de la TOUR du PIN (Isère) lors du déjeuner. Le soir avait lieu, à 20 H 30, une conférence publique à l'Université Jean Moulin, à LYON, organisée conjointement par la Jeunesse Européenne Fédéraliste et l'Association des étudiants en droit.

Le mercredi 26, en fin d'après-midi, il rencontrait les adhérents de l'U.E.F. de St ETIENNE. En soirée, un dîner réunissait, autour de M. Raymond RIFFLET, les Rotary-Clubs de St ETIENNE et FIRMINY (Loire) de TARARE (Rhône).

Le jeudi 27 avril a été une journée chargée puisque M. Raymond RIFFLET a parlé successivement devant le Rotary-Club de BOURG-en-BRESSE (Ain) et a donné, dans l'après-midi, une conférence de presse pour les journalistes de la capitale bressane.

Le soir, il rencontrait les rotariens de LYON.

Ces différentes conférences ou rencontres ont soulevé, auprès de tous les publics, un très grand intérêt et ce sera une expérience à renouveler.



**(1) DECLARATION DE L'U.E.F.  
CONCERNANT  
L'ELECTION EUROPEENNE,  
LES 7 - 10 JUIN 1979**

L'U.E.F. constate avec satisfaction que dans le combat pour les principes de la démocratie la fixation de la date définitive de l'élection européenne constitue une importante victoire.

Par le suffrage électoral, il existe désormais la possibilité de relier la solution des problèmes graves de l'heure actuelle aux besoins des citoyens et des travailleurs.

L'U.E.F. souligne, d'autre part, que cette victoire constitue un point de départ et non pas un aboutissement : le grand débat pour la poursuite de la construction de l'Europe et la solution des graves problèmes actuels, ne fait que commencer.

L'U.E.F. invite partant les partis politiques  
— à désigner comme candidats à l'élection européenne leurs leaders ayant le plus d'autorité ;  
— à réfléchir dès à présent aux choix à proposer aux citoyens en ce qui concerne la solution de problèmes tels que l'emploi, l'inflation, l'union économique et monétaire, la politique de l'énergie.

Bruxelles, le 9 avril 1978

**(2) CONFERENCE DE PRESSE  
DE L'E.T.U.C.  
(European Trade  
Union Confederation).**

La Confédération de l'Union Européenne des Syndicats a organisé une conférence de presse pour présenter sa Journée d'action des Travailleurs Européennes le 5 avril 1978.

A cette conférence de presse qui s'est tenue à Bruxelles le 4 avril 1978, le Secrétaire Général de l'E.T.U.C. a présenté un memorandum demandant :

— des mesures concertées sur le plan international pour développer l'économie de l'Europe de l'Ouest ;

— que l'accent soit mis sur une politique d'expansion planifiée, sélective et coordonnée pour aider et stimuler la consommation, en augmentant les bas salaires et en favorisant l'investissement public ;

— l'adoption et la mise en œuvre de stratégies à moyen et à long terme pour réaliser une croissance soutenue et le plein emploi.

L'E.T.U.C. propose la réunion d'une conférence tripartite en 1978.

L'E.T.U.C. et ses organisations dans les neuf états membres de la Communauté Européenne ont demandé que le Conseil Européen fixe la date des premières élections européennes. Elles espèrent qu'un Parlement européen directement élu donnera une impulsion politique permettant une institutionnalisation de la démocratie en Europe.

\*

**TELEGRAMME  
DE L'U.E.F. A L'E.T.U.C.**

L'U.E.F. a envoyé un télégramme à la Confédération de l'Union Européenne des Syndicats pour exprimer sa solidarité avec la Journée d'action des Travailleurs Européens :

Bruxelles, 4 avril 1978

L'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.), convaincue que les problèmes européens ne peuvent pas être résolus sans la participation des citoyens, des forces sociales et en particulier des syndicats membres de l'E.T.U.C., exprime sa satisfaction de la décision d'organiser une Journée d'Action des Travailleurs Européens pour le plein emploi. L'U.E.F. exprime sa solidarité et souhaite bon succès à l'E.T.U.C.

**(3) CONFERENCE DE PRESSE  
DE L'UNICE**

L'Union des Industries de la Communauté Européenne (UNICE) a organisé une conférence de presse à Bruxelles le 5 avril 1978. M. Pol Provost, Président de l'UNICE, a présenté un memorandum de l'UNICE s'adressant aux partis politiques. Dans l'introduction de ce memorandum, l'UNICE déclare :

« L'élection du Parlement Européen au suffrage direct est un événement important qui pourrait bien être utilisé pour donner une nouvelle impulsion à la Communauté. Avec la perspective des élections, les partis frères sont en train de se regrouper au niveau européen, et des programmes communautaires sont en train d'être élaborés. Dans ces circonstances l'UNICE, qui représente toutes les fédérations de l'industrie et du patronat, est désireuse de donner la plus large publicité aux vues de l'industrie européenne ».

Sujets traités dans le memorandum : politique économique et monétaire ; politique de l'industrie, du commerce, de la concurrence politique sociale et politique des consommateurs, participation du personnel, énergie et recherche.

**(4) ALLOCUTION DU  
MINISTRE BELGE MICHEL  
A LA RADIO**

Le 13 avril M. Joseph Michel, ministre belge de l'Education nationale, a donné une allocution à la radio sur les élections européennes et la manière d'intéresser maîtres et étudiants à ces élections.

Le gouvernement belge lancera une campagne d'information sur les élections européennes et les institutions européennes dans toutes les écoles secondaires.

Des réunions régulières seront organisées à l'intention des enseignants pour les informer et les motiver, afin de les préparer à donner un enseignement sur les questions européennes. Des brochures spéciales seront distribuées aux enseignants et aux étudiants, et un matériel spécial audiovisuel sortira pour servir de base aux discussions.

**LE  
PROCHAIN  
CONGRÈS  
DU  
M.F.E.**

Il se tiendra à **VALENCE (Drôme) le samedi 30 septembre et le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1978**. Ce sera le deuxième congrès statutaire de notre Mouvement depuis l'Assemblée générale de Dijon (décembre 1973) qui a réorganisé le M.F.E. à la suite de la création de l'U.E.F.

Ce congrès devra être l'occasion d'une grande manifestation pour marquer l'ouverture de la **campagne active de mobilisation de l'opinion en vue de l'élection européenne du 10 juin 1979**.

Il faut donc qu'outre les délégués officiels des sections du M.F.E., tous les militants du Mouvement soient présents pour contribuer au succès de cette manifestation. Les discussions sont en effet ouvertes à tous les présents.

Dès maintenant, **notez la date du Congrès** ; il viendra d'arriver à Valence dès le soir du 29 septembre, car le congrès débutera le matin du 30.